qu'auparavant? Je crois, M. l'ORATEUR, qu'il est généralement admis que le Canada sera incapable de protéger ses frontières contre une invasion. c'est-à-dire contre celle d'une armée des Etats-Unis, car c'est la seule que nous appréhendions. Il est de même reconnu que les provinces maritimes sont aussi incapables de défendre les leurs ; or, à moi qui sait cela, compte-t-on me convaincre qu'en ajoutant leurs frontières à celles du Canada; qu'en réunissant leurs forces aux nôtres nous ne serons pas aussi faibles qu'à présent? Eutre le terrain à défendre ct les forces défensives—la même disproportion n'existera-t-elle pas toujours? (Ecoutez! écoutez!) D'abord, M. l'ORATEUR, je ne vois aucune nécessité immédiate qui puisse exiger ces changements constitutionnels. Je pense que la constitution qui nous régit actuellement suffit à nos besoins, et que toutes les difficultés, soit réelles ou imaginaires, qui entravent notre marche, peuvent très bien se régler sans recourir à ce changement radical. Selon moi, nous n'avons d'autres difficultés que celles de section à section, car il n'en existe pas qui ont pour cause les différences de religion, d'origine, de langue ou de lois. En examinant bien. on verra que ces difficultés ne sont que fiscales et qu'elles sont dues à ce que notre gouvernement dépasse le véritable but de son existence. N'accordez plus d'octrois locaux; renoncez à votre système absurde de compenser une dépense par une autre dépense. Qu'il ne soit plus fait de dépense pour des fins simplement locales ou pour des objets qui ne sont pas directement du ressort de l'administration générale. (Ecoutez!) En suivant cette règle de droit, par exemple, les habitants du Haut-Canada auraientils à contribuer au rachat de la tenure seigneuriale du Bas-Canada, qui, à son tour, ne serait pas appelé à payer une partie de la dette municipale du Haut? Si nos difficultés sont dues aux différences de langue ou de race, comment se fait-il que la population anglaise du Bus-Canada sympathise depuis si longtemps avec le parti ultramontain de cette section? (Ecoutez! écoutez!) Je pense que vous n'en pourriez trouver la raison qu'en supposant qu'ils doivent rester ainsi d'accord pour conserver leur influence et leur pouvoir respectifs sous un système où la caisse commune est considérée comme un objet que l'on peut légitimement et publiquement piller. Chaque section semble avoir

un objet de bonne prise, et il est irréfutable que le Bas-Canada, généralement, en a retiré la meilleure part. Ces faits ont inécontenté les populations d'autres localités du pays, lesquelles ont entrepris de se coaliser pour obtenir de la caisse publique de semblables mais injustes avantages. Le remède à cot état de choses est d'enlever à la législature le pouvoir de faire des octrois pour des fins locales. Qu'il ne soit pus perçu de revenu plus qu'il n'est absolument nécessaire pour subveuir aux dépenses générales du pays; que ce qu'il en restera soit partagé avec économie pour les objets généraux, et nous n'entendrons plus parler de difficultés de section. (Ecoutez! écoutez!) Comme corollaire de cette idée, j'ai à faire, M. l'ORATEUR, une autre observation très importante au sujet de l'administration du gouvernement de notre pays. Je crois que maintenant ce n'est plus un crime de "diriger ses regards vers Washington." il n'y a pas encore longtemps, ces paroles comportaient le sens d'un reproche. Mais les temps sont changés, nos amis de la droite ont non-seulement jeté leurs regards vers Washington, mais ils y sont allés et nous ont rapporté tout ce qu'il y avait de plus mauvais dans le système américain pour l'introduire dans la nouvelle constitution. Je regrette beaucoup qu'ils n'aient pas appris à Washington, ou dans toute autre partie des iltats-Unis, l'économie dans l'administration des deniers publics. (Ecoutez!) Je regrette qu'ils n'y aient pas puisé ce principe qui prédomine de l'autre côté de la frontière, savoir : que le gouvernement du jour doit imposer au pays le moins de fardeaux possible. Aujourd'hui, M. i'ORATEUR, l'huissier qui se tient à la porte de cette chambre est plus payé que le gouverneur de l'Etat de Vermont. Le messager qui, dans ce coin de la chambre, enveloppe nos papiers, reçoit un salaire plus élevé que l'indemnité accordée à un sénateur des États-Unis. Le gouverneur-général est plus payé que le Président des Etats-Unis. Nous sommes le peuple le plus taxé de la terre. Et nous payons le service public à un taux plus élevé qu'aucune nation du monde.

que vous n'en pourriez trouver la raison qu'en supposant qu'ils doivent rester ainsi d'accord pour conserver leur influence et leur pouvoir respectifs sous un système où la caisse commune est considérée comme un objet que l'on peut légitimement et publiquement piller. Chaque section semble avoir toujours regardé l'échiquier public comme